

Conseil supérieur de l'audiovisuel Collège d'autorisation et de contrôle

Accusé de réception de la déclaration du service « Enjeux TV » de l'éditeur Kinoss Dossou (personne physique).

La déclaration du service « Enjeux TV », introduite par Monsieur Kinoss DOSSOU est soumise au Collège d'autorisation et de contrôle.

En sa séance du 18 octobre 2018, le Collège d'autorisation et de contrôle accuse réception de cette déclaration. Il acte qu'elle contient les informations requises par le décret coordonné sur les services de médias audiovisuels.

Toute modification des informations visées par l'article 6 § 2 du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels doit être notifiée dans le mois au Collège d'autorisation et de contrôle.

Toute modification des informations visées par l'article 38 § 2 dernier alinéa du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels doit être préalablement notifiée par lettre recommandée au Collège d'autorisation et de contrôle.

Fait à Bruxelles, le 18 octobre 2018

Karim Ibourki
Président